République Hellénique
Hellenic Republic

Quinzième réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage.

« Paysage durables et économie».

Urgup, Nevşehir, Turquie

1-2 octobre 2014

Le paysage autant qu'outil de développement.
Le cas de Plans Régionaux de l'Aménagement du Territoire en Grèce

Anestis GOURGIOTIS,
Dr en Aménagement du Territoire et en Urbanisme,
République Hellénique, Ministère de l'Environnement de l' Énergie et du Changement Climatique, Direction de l'Aménagement du Territoire.

Sous l’angle de l’aménagement du territoire, les paysages sont reconnus comme source précieuse du développement durable, dans beaucoup des domaines, mais surtout en tourisme et en loisir. Le paysage est reconnu par les pouvoirs publics comme un élément important d'identité, de qualité de vie des populations, voire plus largement de développement économique.

Paysage comme facteur de développement

- En dehors des dimensions telles que sociales, esthétiques, cognitives il y a aussi la valeur économique pour le paysage. Il est vrai que le paysage peut représenter une opportunité de développement économique à travers la création des emplois mais aussi à travers une concurrence **interrégionale forte**. Ainsi le paysage peut être envisagé comme un **facteur de développement.**
- L' économie en tant non plus que science mais qu'ensemble des activités productrices, contribue à produire du paysage.

Le défi de la politique du paysage en Grèce.

- L'opportunité de la mise en place d'une politique globale sur le paysage a été donnée par la ratification de la Convention européenne du paysage, devenue la loi 3827/2010. À cette occasion, et compte tenu de l'évaluation – révision des Plans Régionaux de l'Aménagement du Territoire qui était en cours, des 12 Régions de la Grèce, il a été prévu d'intégrer, dans cette révision, la dimension paysagère (Ministère de l'Environnement de l'Énergie et des Changements Climatiques, 2011).
- **À travers cette approche le paysage est traité comme une ressource en matière du développement régional, renforçant la compétitivité entre régions**, et constituant en même temps, non seulement, un avantage pour chaque région mais pour l'ensemble du pays.
- Ainsi dans chaque région il y a l'identification des *«paysages de grande importance»* auxquelles sont désignées, en priorité, des actions pour leur mise en valeur et leur gestion.
- Les Plans Régionaux incorporent un certain nombre d'estimations et des propositions sur le paysage, et finissent par : a) l'identification de zones paysagères, b) la mise en place des politiques concernant la protection, la valorisation et la gestion durable des paysages de l'ensemble de la région, c) l'élaboration des priorités sur des objectifs de qualité paysagère pour chaque zone de paysage, afin de veiller à ce que tout projet de développement est compatible avec la réalisation de ces objectifs, d) des orientations visant à réduire les pressions qui modifient le paysage et e) des recommandation des politiques et des mesures de gestion qui devront être adapter aux niveaux local (plan local d'urbanisme, d'agglomération, etc.)

Approche méthodologique.

1. Une évaluation de la situation existante. Cet état de lieu permet d'élaborer une carte d'une échelle 1 :250.000 contenant les éléments suivants:
   - Les espaces NATURA 2000,
   - Forêts et Forêts esthétiques,
   - Monuments et sites historiques (naturels, culturels, religieux, e.t.c.),
   - Paysages d'une beauté exceptionnelle,
   - Sites archéologiques,
   - Villages classées,
   - Terres agricoles,
   - Des parcours d'un intérêt culturel ou environnemental,
   - Monuments d'intérêt touristique international, national et régional,
   - Les zones côtières ou d'autres zones de forte pression touristique, qui ont un important développement résidentiel, et une dégradation importante du paysage naturel,
   - De vastes zones de l'exploitation minière de surface,
   - Crêtes - Zones humides,

Approche méthodologique.

- Descriptions des *zones de paysage* dans chaque Région:

  Une *zone de Paysage* est définie comme étant une région reconnue et délimitées en fonction de ces caractéristiques particulières. Elle est caractérisée par une fonction ou un élément prédominant (un lac, un canyon, e.t.c.), qui peut s'étendre à des régions voisines avec lesquelles il y a une dépendance fonctionnelle et spatiale.

Cinque zones principales de paysage doivent être définies :

- Zones de Paysage d'une valeur Internationale,
- Zones de Paysage d'une valeur nationale,
- Zones de Paysage d'une valeur régionale,
- Zones de Paysage d'une valeur locale,
- Zones particulièrement dévalorisés en matière de Paysage, qui ont besoin de reconversion-réhabilitation,

Approche méthodologique.

Les critères qui permettent de classifier les sites de paysage sont les suivants:

- Paysages de qualité spécifique,
- Représentativité,
- Reconnaissance,
- Caractère immuable - qualité remarquable,
- Sites ou éléments protégés déjà reconnus,
- La valeur du paysage comme source naturelle,
- Unicité-rareté du site,

Une fois le travail de l'évaluation et de l'identification est terminé, des lignes directrices pour la protection, la mise en valeur et la gestion durable du paysage sont proposés par catégorie de paysage dans chaque Région. Par ailleurs des recommandations précises sont données aux plans locaux de l'urbanisme de façon que les politiques du paysage soient appliques.

Carte de zones de paysage de la Région du Péloponnèse

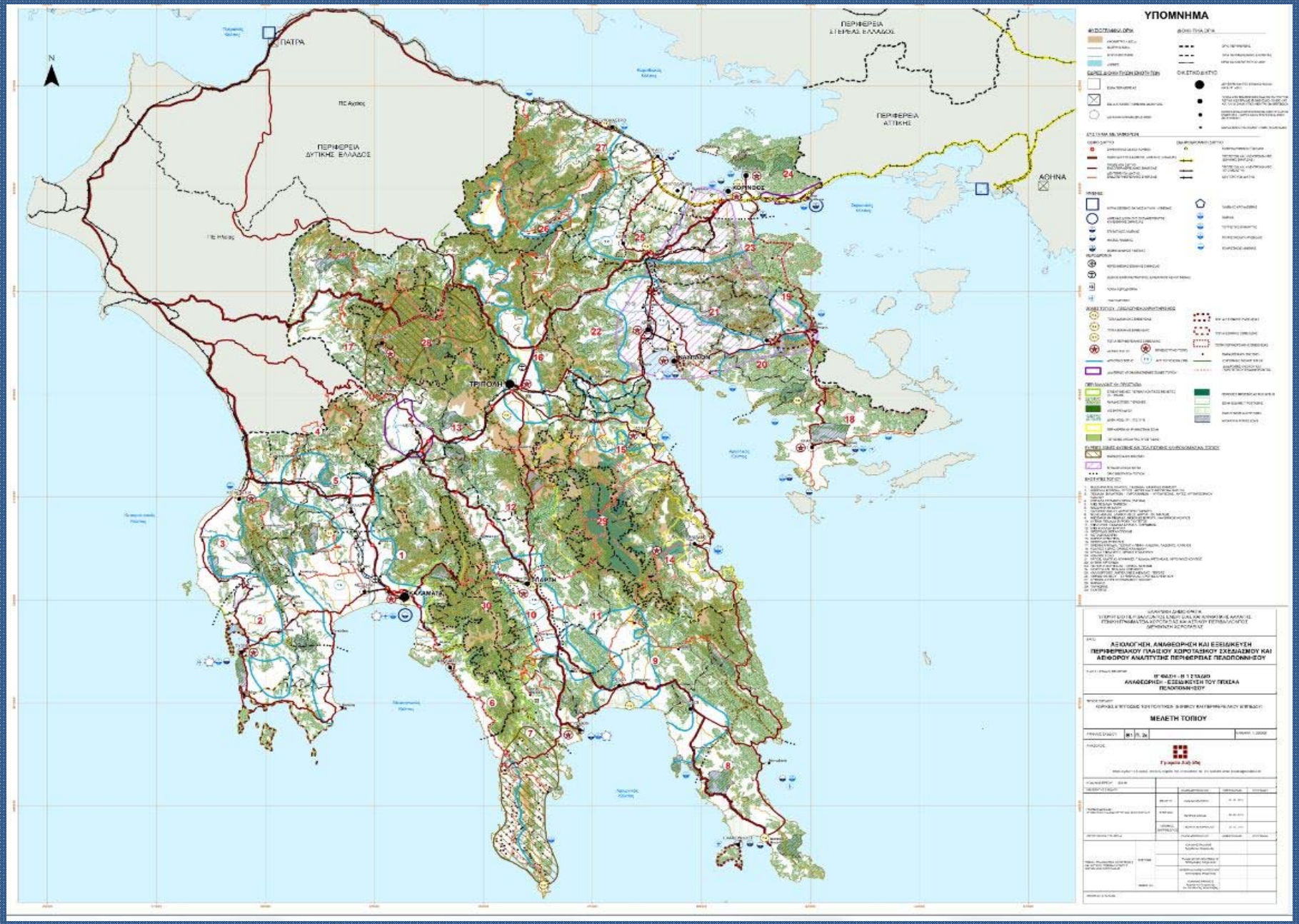

Carte de zones de paysage de la Région de la Macédoine Centrale

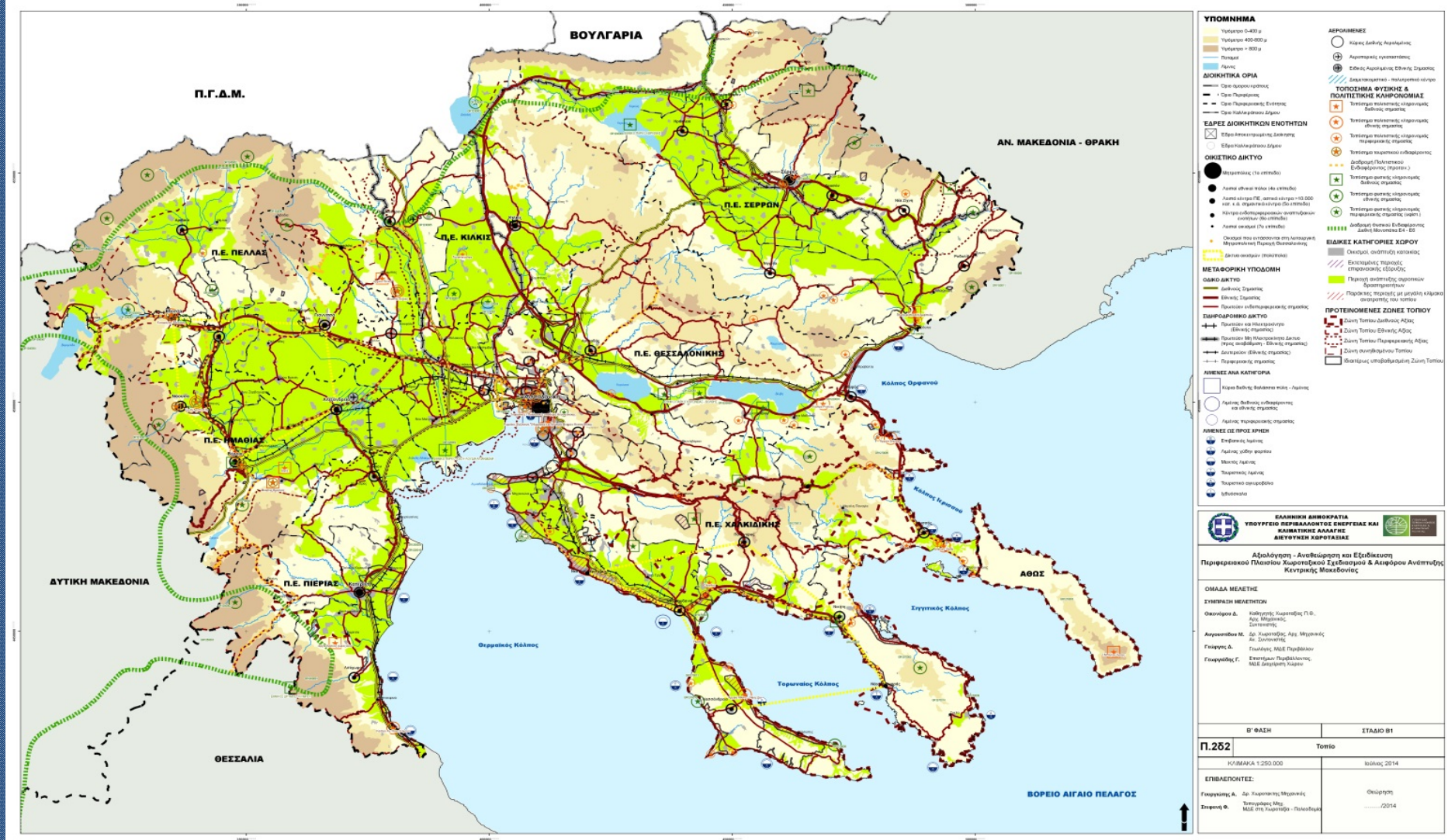

Carte de zones de paysage de la Région ÉgéeNord

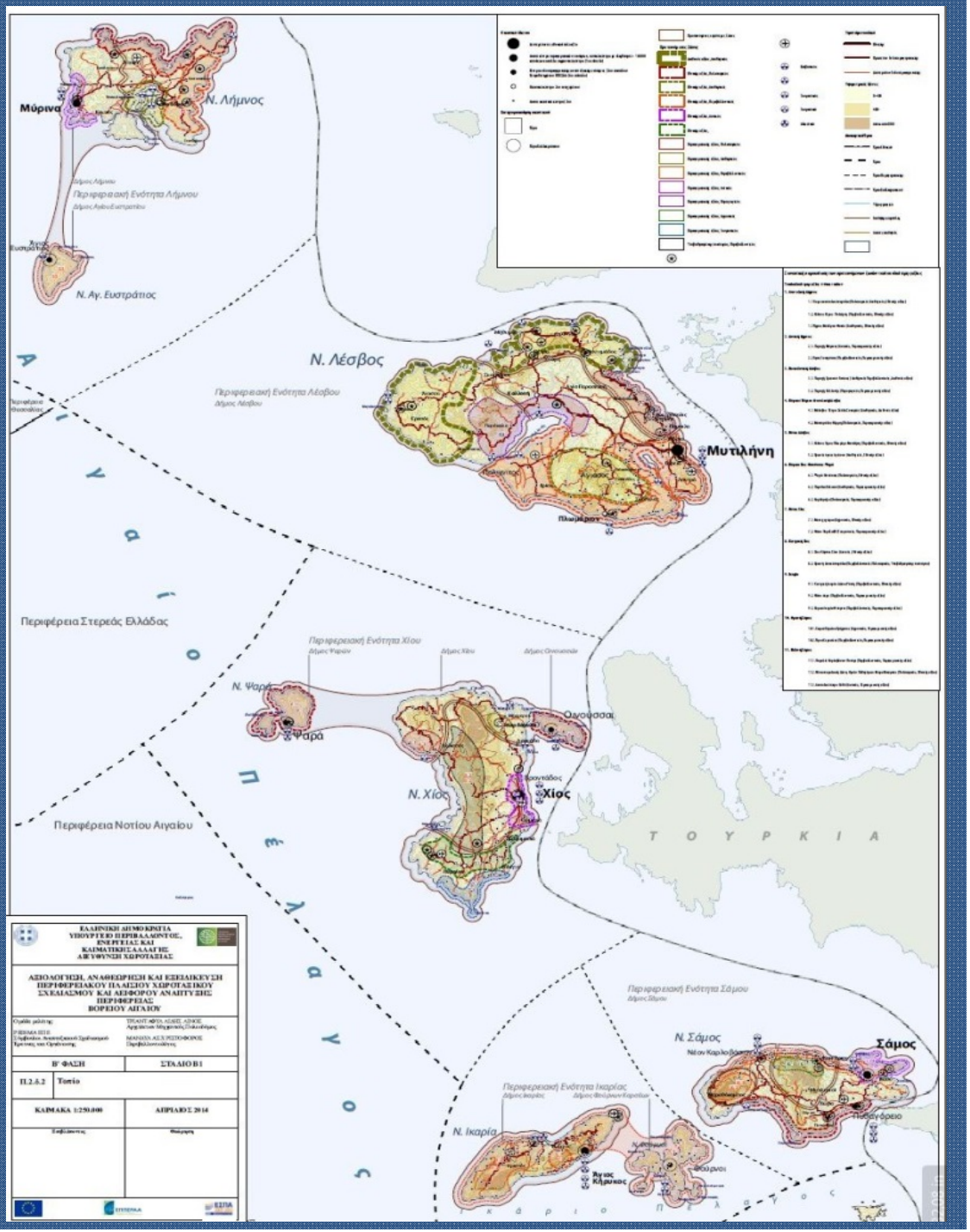

Carte de zones de paysage de la Région des Iles Ioniennes.

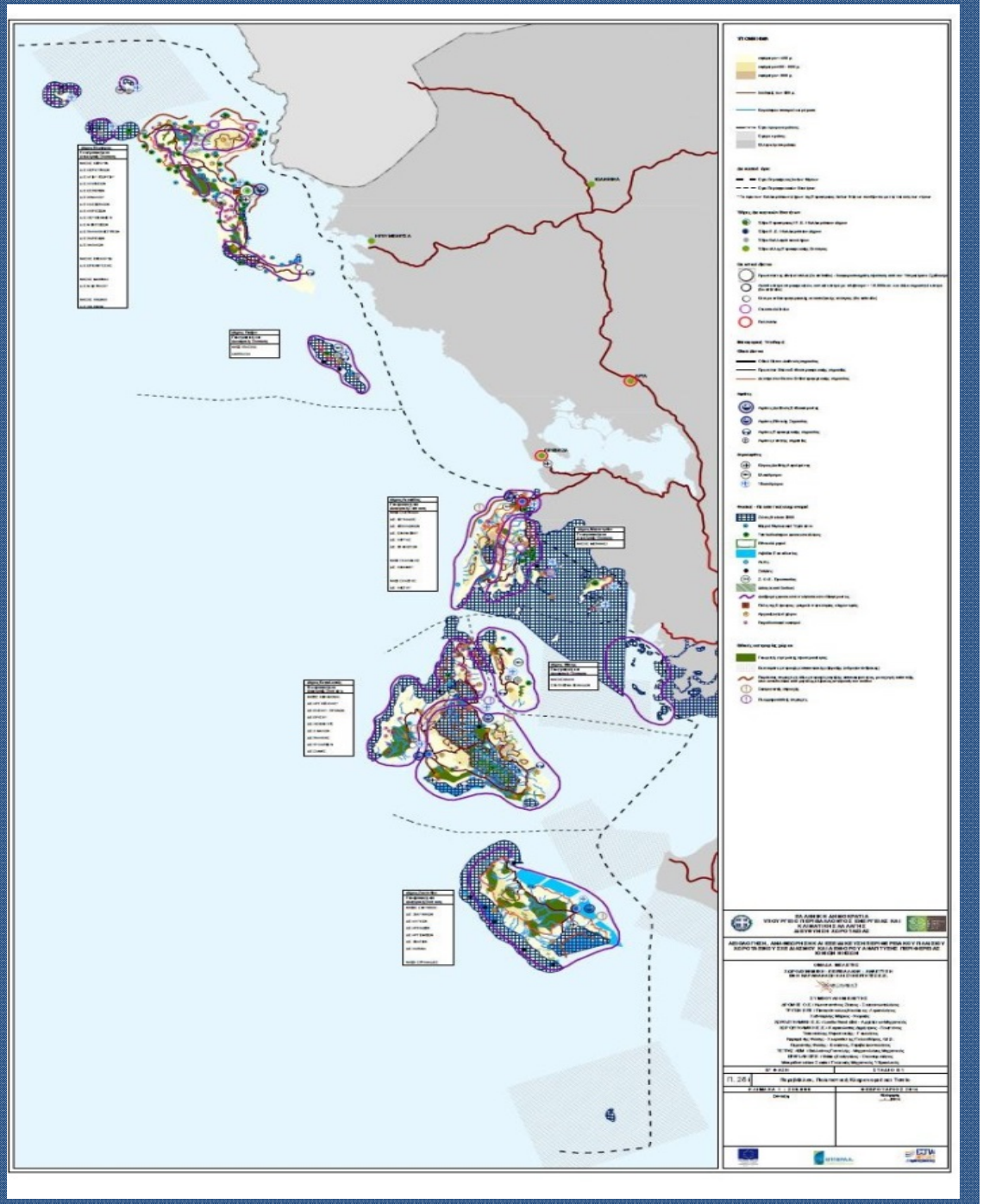

Carte de zones de paysage de la Région de Crète

Conclusion

- L’intégration du paysage dans le système de la planification grecque pose, un défi méthodologique majeur, car il constitue une approche totalement nouvelle. Néanmoins, c’est un élément clé dans la promotion de la justice spatiale dans l'élaboration des politiques, des procédures ouvertes, démocratiques. Il est à espérer que le résultat de cet effort sera d'une connaissance, d'analyse et de réflexion sur la diversité des paysages de la Grèce en profondeur.

- Cette approche permet une amélioration de la qualité des paysages et, par conséquent, de la qualité de vie des hommes, tout en étant aussi un instrument d'éducation et de sensibilisation du public.

- Mais il y a un danger qu’il faut éviter. Dans un contexte dont les régions sont les futures niveaux privilégiés de l’action publique et qui connaissent de plus en plus une situation de concurrence qui les oblige à se différencier pour être les plus compétitifs et les plus attractifs, il y a le risque de conduire les régions et surtout les petites régions à se «commercialiser» en utilisant le paysage comme image des lieux, et non pas comme un moyen de penser le développement et le cadre de vie.